



CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Prangins, le 13 octobre 2022

Aux membres du
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

Préavis municipal No 25/2022

Situation du parc informatique après la migration et information sur les différents systèmes informatiques utilisés par la Commune de Prangins

Membres : **M. Léo Durgnat (1^{er} Membre) - Alternative pranginoise**
M. François Krull, M. Lionel Christen – Alliance libérale de Prangins
Mme Stéphanie Preussner, M. Jean-Emmanuel Pegada – Entente pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers